

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

Présents : Patrick ARNOULD (arrivée 20h30), Françoise BERNARD, Mathieu GUILLET, Carole JACQUET-DUPUIS, Mireille LITTFASS, Gérard MORIN, Jean-Christophe SERMONAT, Eric VILLEVIERE (pouvoir Patrick ARNOULD - arrivée 21h30) .

Excusés : Jean-Yves COLAS, (pouvoir Françoise Bernard), Laetitia GRAVALLON (pouvoir Jean-Christophe SERMONAT), Antoine PAGEAULT-MASSIN,

Secrétaire de séance : Carole JACQUET-DUPUIS
La séance est ouverte à 20h03.

1 – Adoption du compte-rendu du conseil du 24 septembre 2022

Françoise BERNARD soumet au vote le compte-rendu du conseil du 24 septembre 2022.
Vote à l'unanimité des présents

2 – Délégations aux adjoints

Madame le Maire propose de répartir les délégations de signature selon les modalités précédentes, c'est-à-dire :

- pour le 1er adjoint (Gérard Morin) : finances et comptabilité, état civil, voirie et urbanisme
- pour le 2ème adjoint (Jean-Yves Colas) : bâtiments, vie sociale et urbanisme
- pour la 3ème adjointe (Mireille Littfass) : cimetière, communication et relations au public

Le conseil municipal valide à l'unanimité les délégations aux adjoints.

3 – Indemnités de fonction

Madame le maire propose de reconduire le montant des indemnités comme voté lors de la mandature 2020, à savoir :

- pour le maire : 17% de l'indice terminal de la fonction publique, soit 661,20 euros bruts mensuels
- pour les adjoints : 6,6 % de l'indice terminal de la fonction publique, soit 256,70 euros bruts mensuels

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

4 – Délégations aux différents organismes de regroupement

D'un commun accord, ce point sera instruit lors du prochain conseil, après vérification de la procédure à suivre auprès des services de la préfecture : faut-il procéder à des élections pour les seuls postes rendus vacants à la suite des démissions d'élus, ou faut-il organiser une redistribution nouvelle et totale des délégations ?

Arrivée de Patrick Arnould à 20h30.

5 – Composition des commissions communales

Madame le maire présente les différentes commissions et recueille les souhaits des élus.

Commission des finances :

Madame le maire propose que tous les membres élus fassent partie de cette commission.

Commission action sociale : Françoise BERNARD, Laetitia GRAVALLON, Carole JACQUET-DUPUIS, Mireille LITTFASS,

Commission des marchés :

Titulaires : Françoise BERNARD et Gérard MORIN,
Suppléants : Jean-Yves COLAS et Mireille LITTFASS.

Commission cimetière : Patrick ARNOULD, Laetitia GRAVALLON.

Commission voirie, urbanisme et patrimoine : Françoise BERNARD, Jean-Yves COLAS, Mathieu GUILLET, Carole JACQUET-DUPUIS, Jean-Christophe SERMONAT.

Commission communication et relation publique : Françoise BERNARD, Laetitia GRAVALLON, Mireille LITTFASS, Gérard MORIN, Eric VILLEVIÈRE.

Commission vie économique et sociale : Patrick ARNOULD, Françoise BERNARD, Jean-Yves COLAS, Antoine PAGEAULT-MASSIN, Eric VILLEVIÈRE

La répartition et composition est validée à l'unanimité.

6 – Matériel bureautique

Madame le maire expose les besoins en matériel informatique devenu obsolète et insuffisant et demande au conseil municipal l'autorisation d'engager l'achat d'un poste informatique, un écran et de logiciels.

Accord à l'unanimité.

7 – Archivage

Madame le maire demande autorisation au conseil municipal d'engager les services des archives départementales afin que soient classés et archivés les documents anciens de la commune. Certains de ces documents seront numérisés. Le devis s'élève à 1750 euros. Les travaux auront lieu avant la fin de l'année.

Accord à l'unanimité.

Arrivée de Eric Villevière à 21h30.

8 – Convention fourrière

Afin d'être en conformité avec la législation en vigueur sur les animaux errants, une convention avec la SPA de Chalon-sur-Saône doit être passée.

La redevance annuelle, sans l'intervention de la SPA pour la capture et le transport de l'animal, s'élève à 0,75 euro / an / habitant. Dans ce cas, la capture de l'animal et son transport sont laissés à la charge de la commune.

Vote contre : 8 Abstention : 1 Oui : 1

La redevance comprenant la capture de l'animal et son transport par la SPA s'élève à 0,90 euro / an / habitant, soit environ 360 euros.

Vote contre : 0 Abstention : 4 Oui : 6

9 – RODP

En contrepartie de leur utilisation du domaine public communal, les opérateurs de télécommunication doivent s'acquitter d'une redevance. Comme chaque année le conseil municipal doit valider le montant de la redevance qui sera réclamée à ORANGE.

Le montant, qui s'élève pour 2022 à 432.06 €, est calculé à partir du nombre de km d'artères de la commune. Il sera versé par ORANGE à la commune et sera reversé par la commune au SYDESL en 2023.

Madame le maire demande l'accord au conseil pour demander à ENEDIS le versement de la redevance d'occupation du domaine public qui s'élève pour 2022 à un montant de 432,06 euros.

Accord à l'unanimité.

10 – CLETC

La commission locale d'évaluation de transferts de charges de la communauté de communes informe les communes faisant partie du SIVOS Boyer-Jugy-Mancey-Vers que le coût des accompagnateurs dans les transports scolaires n'a pas été pris en compte dans ses calculs de transfert de charges depuis l'année 2018. La commune de Mancey, pour 2022 et 2023, sera redevable de la somme de 10091,49 euros (montant dû au titre des précédentes prises de compétences) augmenté d'un montant de 3267,48 euros (ce qui correspond au coût annuel des accompagnateurs pour les années 2018 et 2019).

Madame le maire demande au conseil l'adoption de ce rapport.

Vote contre : 1 Abstention : 3 Oui : 6

12 – Questions diverses

- Mireille Littfass demande l'installation des drapeaux français et européens au fronton de la mairie.
- Point sur la parcelle 825 de la zone naturelle : Françoise Bernard a eu RDV avec le notaire, une délibération sera présentée lors d'un prochain conseil.
- Point sur Village du futur : la dernière réunion du COPIL s'est déroulée le mardi 11 octobre après-midi. Il a été acté qu'un groupe de travail mixte (élus, membres des associations et habitants) travaillera sur la notion de cœur de village.

Prochaine réunion le jeudi 10 novembre 2022 à 19 heures
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03.

Le Maire, Françoise BERNARD

